

## DOSSIER D'ANALYSE DE LA PIÈCE X, Y ET MOI ? (Cie de l'AN 01)

### par Les Juristes pour l'enfance

Il ressort de l'analyse du dossier de presse de la Cie de l'An 01 et des témoignages des spectateurs que les acteurs font ouvertement la promotion de la déconstruction des identités homme/femme (I), ce qui va à l'encontre des nouvelles orientations pour l'école du Ministère de l'Education nationale (II), et des recommandations des psychologues (III). En outre, tenir les parents à l'écart de ce qui est proposé à leurs enfants au collège est contraire aux textes de loi et aux circulaires garantissant le droit à l'information des parents sur le contenu de l'enseignement (V).

I - La pièce X,Y et moi fait la promotion de l'idéologie du genre

*Remarquable préalable : ce spectacle est présenté par la compagnie comme conçu pour « tout public à partir de 12 ans » (p. 2 dossier de presse)*

#### **a) Analyse du dossier de presse - extraits**

- Le spectacle est décrit comme « **une fausse expérience scandaleuse** » (Dossier de presse, p.3)

- Le dossier présente ainsi la pièce : « **Pourquoi ce spectacle : D'où viennent ces inégalités ? Elles perdurent depuis des siècles et sont d'origines religieuse ou socioculturelle**, et quelle que soit la religion, le « seul » rôle de la femme est bien souvent la maternité qui se limite à la tenue du foyer et à l'éducation des enfants. La femme étant mieux adaptée à « l'intérieur » et l'homme à « l'extérieur ». Outre les religions, la sociabilisation des enfants peut également être à l'origine de ces clichés, preuve : les rayons ou les catalogues de jouets de décembre 2015, qui présentent encore les poupons, dînettes et les aspirateurs roses pour les filles, les bateaux pirates et les voitures pour les garçons. Comme si nous étions préparés dès notre plus jeune âge à la fonction qui nous sera attribuée plus tard » (Dossier de presse, p. 5)

- Le but est bel et bien de déconstruire les identités sexuées, sous prétexte de dénoncer les clichés liés aux rôles des hommes et des femmes : à la page 7 du dossier de presse on peut ainsi lire que « **Les personnages de conférencier•e•s, représentant l'autorité et le savoir, vont de manière insidieuse abreuver le public, sous couvert de vérité scientifique, d'idées pré-conçues et nauséabondes sur les différences et les inégalités femmes-hommes.** »

Puis, « **Arrivé•e•s au paroxysme de leur conférence, les personnages vont eux-mêmes se déconstruire, s'altérer et devenir des êtres hybrides portant les marques opposées aux figures masculine et féminine défendues dans leur discours : leurs attitudes, leurs costumes et les accessoires qui les affublent vont aller à l'encontre de leur propos de départ et ce sera là l'un des signaux décrédibilisant leur parole.** »

## b) Témoignages des spectateurs

Ces extraits du témoignage de deux adultes enseignants qui ont pu voir la pièce ne laissent aucun doute sur le message délivré :

« L'émancipation » progressive des personnages de leurs rôles sociaux : à quelques reprises, au cours de l'exposé finissant, chacun des deux personnages « éclate », successivement. Après s'être éclipsé, l'homme revient dévêtu de son costume cintré pour apparaître en débardeur, entouré d'une écharpe connotée plus féminine, chaussé de talons aiguilles, et légèrement maquillé »

« Symétriquement, à un autre moment, la femme « se libère » aussi de sa vêtue formelle pour se mettre à l'aise »

« Ces personnages « débridés » prennent de plus en plus de place sur l'exposé ministériel, les personnages se sont « libérés » des « stéréotypes » qu'ils ont exposés en première partie, et **finissent par s'étaler en effusions lyriques sur un monde idéal où la différence des sexes n'aurait aucune importance** (selon une analogie avec la « Terre-Mère » entre autres « astres » asexués qui se tournent harmonieusement les uns autour des autres, pour donner la vie « puisque nous sommes tous faits de poussières d'étoile »), **un monde idéal où chacun comprendrait en soi le masculin et le féminin**, et où « il y aurait plus d'amour entre les êtres ».

## c) les liens avérés entre la compagnie de théâtre et des associations ouvertement LGBT

Cette pièce de théâtre est promue par des associations LGBT et, en particulier :

- l'association « **ARC EN CIEL Toulouse/Occitanie** », une association LGBTQI de Toulouse et de la région Occitanie. Voir le lien [ARC EN CIEL Toulouse-Occitanie Samedi 26 Novembre : Spectacle X,Y et moi ? – ARC EN CIEL Toulouse-Occitanie](#)

- « **Joelle à l'écoute des jeunes LGBT** »

scandaleuse se cache bien sûr l'intention de faire réagir (et rire) le public de soi-même et de vieilles habitudes tout en plaçant quand même quelques chiffres alarmant sur la situation d'aujourd'hui en France : 1 viol toutes les 7 minutes, 1 femme qui meurt sous les coups de son mari tous les 3 jours ; et en posant quelques questions : à quand une réelle égalité femmes / hommes ?

X, Y et moi ? a été créé en novembre 2016 par la Cie L'An 01 basée à Toulouse.

Ce spectacle a bénéficié de l'aide à la création du Département de la Haute Garonne, de la Mairie de Toulouse, du Théâtre Jules-Julien à Toulouse et du Centre Culturel Le Moulin à Roques-sur-Garonne.

Depuis sa création, il a été diffusé dans de nombreux établissements en 2017 et poursuit sa tournée en 2018 dans des universités, des lycées, des collèges, des maisons de quartier via de nombreux théâtres, Fédérations d'Oeuvres Laïques, Associations Départementales pour le Développement des Arts, associations, communautés de communes, mairies et également via le Parcours Laïque et Citoyen du département de la Haute-Garonne.

Sur une cinquantaine de représentations, alliant une heure de spectacle et une heure de débat avec le public, c'est à chaque fois un généreux et bienveillant accueil de la part de tous les personnels et élèves que reçoivent les comédiens-ne-s Christel Larrouy et Yohan Bret sur cette question : à quand une réelle égalité femmes / hommes ?

Or, ce jour, mercredi 15 novembre 2017, la compagnie reçoit un courrier l'interdisant de se produire dans plusieurs lycées privés de l'Aveyron où devait se jouer une dizaine de représentations dès le lendemain et jusqu'au 1er décembre, décision prise en concertation avec le diocésain de l'Enseignement Catholique.

Nous tenons à préciser qu'aucune de ces personnes n'a vu le spectacle malgré nos invitations.

Ces dates de X, Y et moi ? font partie d'une tournée plus large dans l'Aveyron dans le cadre du festival Nov'Ado #4 organisé par la MJC Rodez et plusieurs opérateurs de l'Aveyron dont le Théâtre de la Maison du peuple de Millau, les ATP de Villefranche-de-Rouergue et le département de l'Aveyron.

Ce courrier fait suite à une publication parue sur Internet via riposte-catholique.fr qui assimile le spectacle à du lobby LGBT... Pourquoi ? Pour avoir été programmé par le festival des fiertés en juin dernier à Toulouse. Une photo du spectacle avec les comédiens-ne-s et le logo du festival récupéré sur Internet circule sur les réseaux sociaux faisant croire que le festival serait l'auteur de ce spectacle.

Voir capture d'écran

La pièce a été jouée au **Festival 2017 Pride à Toulouse**

Lien [\(5\) Festival PRIDE 2017 : Spectacle-débat "X, Y et moi ?"](#)

## II - LA PIECE X, Y et moi est en contradiction avec LES NOUVELLES ORIENTATIONS POUR L'ECOLE DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

### a) Le ministre de l'Education Nationale a reconnu l'inefficacité de la promotion de la « théorie de déconstruction des genres »

Il a déclaré récemment au sujet des « ABCD de l'égalité » : "*Est-ce que ça a été efficace ? Est-ce que cela a changé quoi que ce soit ? Non, au contraire, on a clivé davantage, donc on voit bien qu'il faut faire autrement*" (<https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20/l-invite-de-8h20-27-novembre-2017>)

### b) Le ministre de l'Education nationale plaide pour un renforcement de la coopération des parents avec l'école

Au sujet de l'enseignement au respect d'autrui, il a déclaré :

*"C'est plus efficace lorsque nous incluons les parents", "Quand vous braquez une bonne partie des familles avec ce que vous faites, vous ne faites pas quelque chose qui est utile pour l'objectif que vous visez".* (<https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20/l-invite-de-8h20-27-novembre-2017>)

### c) Mr Blanquer s'est dit opposé à l'usage de l'écriture inclusive utilisée par la Cie de l'an 01 (voir le dossier presse)

« *La langue n'est pas "l'outil" pour faire progresser la cause des femmes* » Interview LCI du 6/10/2017

## III - THEORIE DU GENRE : CE QU'EN PENSENT LES PSYCHOLOGUES

Certains psychanalystes, comme Jean-Pierre Winter, alertent sur les risques que la déconstruction des identités sexuées fait courir à **la préservation du lien social et la structuration psychique de la personne**. L'altérité sexuelle, dans sa vision réaliste, situe l'homme et la femme « dans une égalité en dignité et dans une relation fondée sur la complémentarité » qui permet leur coopération, nécessaire à la constitution du lien social. Les idées véhiculées par la théorie du genre enferment dans le « modèle du 'nous sommes tous pareils', selon l'idée du même et du semblable » où chacun « est sommé de rester dans une économie narcissique auto-suffisante ». En niant la différence, **ce discours empêche l'ouverture de l'individu à l'altérité et « sépare, divise et invite chaque sexe à rester chez soi »**. Cette théorie tend à favoriser une irresponsabilité des jeunes dans leur sexualité : "*En excluant la procréation de la sexualité, la société prépare des jeunes à l'irresponsabilité de leur geste et de leur comportement sexuel*".

Pour Sylviane Agacinski un "*courant faussement moderne considère le corps comme un matériau de fabrication*" et "*conduit à considérer [...] les êtres humains eux-mêmes comme des choses*", alors que ce sont des "*individus vivants et des personnes*". Elle ajoute d'ailleurs qu'en droit français, "*la distinction entre les personnes et les choses est [...] fondamentale*". « Ces idées ont des conséquences sur la conception de la famille »

## IV - LA VOLONTAIRE MISE A L'ECART DES PARENTS NON TENUS INFORMES DU CONTENU ET DE LA PROGRAMMATION DE LA PIECE CONTREVIENT DIRECTEMENT A L'OBLIGATION D'INFORMATION

1- Il ressort de l'analyse du dossier de presse et du témoignage des professeurs que la mise à l'écart des parents est volontaire

**a) La mise à l'écart des parents est annoncée dans le dossier de presse** qui prévient ainsi qu'« *Il est important de ne pas dévoiler au public l'intention du spectacle voulu pour garder l'effet de surprise.* » (p. 3).

**b) La mise à l'écart des parents est attestée par les témoignages des parents et des professeurs**

- Les parents qui ont souhaité s'informer sur le contenu de la pièce se sont vu éconduire par les chefs d'établissements sous prétexte de ne pas déflorer la pièce.

- Le témoignage d'un professeur qui a vu la pièce montre que la compagnie demande explicitement de modifier l'objet de l'intervention, en disant que c'est une conférence au lieu d'un spectacle. Les parents et les élèves sont donc trompés :

« Une « fiche pratique à l'intention du personnel » venant de la compagnie et relayée en interne aux professeurs demandait leur « complicité » et leur « plus grande discrétion quant aux véritables enjeux de l'intervention. Le mot « spectacle » était proscrit, les élèves devaient « ignorer les intentions » et « croire à une conférence sérieuse » à la place de leurs heures de cours sur le sujet : « Participez à l'élaboration du futur projet de votre ville ». Un modèle de faux flyer sur la conférence était ensuite suggéré, avant l'exposé des intentions « non officielles » (« non officielles » pour les élèves, mais présentables à l'équipe pédagogique). En conséquence, si les professeurs voulaient informer les parents de la modification d'emploi du temps sur le carnet de correspondance des élèves, ils étaient censés parler de « conférence » et donner le faux sujet. La plupart ont sans doute fait le choix de l'omission plutôt que du mensonge. »

2- Cette mise à l'écart des parents d'élèves contrevient directement à l'obligation de tenir les parents informés du contenu des enseignements, en particulier des sorties scolaires :

-En effet, l'article **L. 111-1 du code de l'éducation** pose un principe majeur selon lequel : « *Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative* ».

Les parents, membres à part entière de la communauté éducative, bénéficient ainsi d'un droit à l'information et d'un droit d'expression leur permettant de participer à l'accomplissement des missions de l'école.

-L'article **L111-2 du code de l'éducation**, qui décrit l'essentiel du contenu et de l'objet de l'enseignement scolaire, précise expressément que : « *les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions* ».

Plus encore, cet article prévoit que « *L'Etat garantit le respect de la personnalité de l'enfant et de l'action éducative des familles* ».

- La **circulaire n° 2012-119 du 31 juillet 2012** prévoit que « *Les parents doivent recevoir des informations sur les différentes actions conduites pour favoriser un contexte favorable à la réussite de leur enfant.* », en particulier sur les « *actions menées en matière d'éducation aux comportements responsables dans les domaines de la santé et de la citoyenneté* ».

#### Sur les actions éducatives dans le domaine de la santé et de la citoyenneté :

L'article **L111-2 du code de l'éducation**, qui décrit l'essentiel du contenu et de l'objet de l'enseignement scolaire, précise expressément que : « *les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions* ».

**La circulaire n° 2012-119 du 31 juillet 2012** prévoit que « Les parents doivent recevoir des informations sur les différentes actions conduites pour favoriser un contexte favorable à la réussite de leur enfant. », en particulier sur les « actions menées en matière d'éducation aux comportements responsables dans les domaines de la santé et de la citoyenneté ». Cela concerne notamment l'égalité entre les hommes et les femmes.

Par conséquent, **l'école est dans l'obligation d'informer les parents d'élèves sur toute intervention extérieure entrant dans le cadre de l'éducation à la santé et à la citoyenneté.**

#### **CONCLUSION DES JURISTES POUR L'ENFANCE**

*La pièce de théâtre « X,Y et moi » promeut la déconstruction des identités sexuées. L'objet réel de la pièce est caché délibérément aux parents, au motif de garder la surprise, contrairement aux obligations de l'école en matière d'information des parents.*

*Par ailleurs, les membres de la communauté éducative n'ont-ils rien d'autre à proposer aux jeunes que des œuvres de déconstruction, alors même que la période de l'adolescence est fragile et que les garçons comme les filles ont besoin d'être aidés à grandir, à construire leur identité de façon positive ? Une pièce qui sème le doute en déconstruisant les repères liés à l'identité sexuée n'est pas constructive et n'apporte rien aux élèves. Elle n'élève pas les jeunes au respect d'autrui. Le Ministre de l'Education Nationale lui-même a reconnu l'inefficacité de ces enseignements. L'attitude des responsables des collèges qui ont décidé de faire jouer la pièce est en contradiction avec la ligne de notre ministre de l'Education (inefficacité à l'éducation au respect d'autrui, exclusion des parents).*

*Dès lors, le respect des jeunes comme des parents exige que cette pièce ne soit plus proposée aux élèves.*